

**AR Prefecture**006-210600441-20230504-04\_05\_2023\_05-DE  
Reçu le 12/05/2023

(Loi du 5 AVRIL 1884 - Art. 56)

Mairie de LA COLLE SUR LOUP

Département  
des Alpes MaritimesArrondissement de  
GRASSE

Nombre de membres

| Afférents<br>au conseil<br>municipal | En<br>Exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
|--------------------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| 29                                   | 29             | 23                                        |

**N°04.05.2023.05**

Objet de la délibération :  
Election en vue du  
remplacement d'un  
Conseiller municipal au sein  
des commissions  
municipales

- ☐ Original.  
☐ Expédition certifiée  
conforme à l'original.

Pour le Maire,  
Le Directeur Général des  
Services,



Date de la convocation :  
**27/04/2023**

**Certifié exécutoire compte  
tenu :**

De la date de transmission et  
de réception en Sous-  
Préfecture :

**12 MAI 2023**

De la date de publication :

**12 MAI 2023**

Pour le Maire,  
Le Directeur Général des  
Services,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de LA COLLE SUR LOUP

**SEANCE DU 4 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatre mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire.

**PRÉSENTS :**

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - Mme MARINO - Mme MUIA - M. LEMESSIER - Mme BRISON - M. RODRIGUEZ - M. PROPETTO - M. MORVAN - M. DORDONNAT - Mme BILLOIS - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - Mme MOURTY - M. VAN DEN BULCKE - Mme VERONESE-NARDI - M. THEVENIAUD - M. DURANTE

**PROCURATIONS :**

M. BORIOSI pouvoir donné à M. MION  
M. FORESTIER pouvoir donné à M. CIRIO  
M. BERNARD pouvoir donné à Mme CUBIZOLLES  
M. LEGRAND pouvoir donné à M. DURANTE

**ABSENTS :**

M. CASTET  
Mme ROLLAND  
Mme TEISSEIRE  
Mme DOLAN  
M. VERGES  
M. PETIT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame MARINO

Monsieur le Maire informe que la liste « La Colle Ensemble » propose pour son groupe les candidatures des conseillers municipaux ci-dessous en vue du remplacement de Monsieur Gilles BERTAUX pour les commissions :

- Commission municipale urbanisme et cadre de vie,
- Commission municipale travaux et qualité de vie ,
- Commission municipale des sports,
- Commission municipale culture, patrimoine et animation de la vie locale.

En conséquence, Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures parmi les membres du Conseil municipal,

Aucune autre candidature n'est proposée.

006-210600441-20230504-04\_05\_2023\_05-DE  
Reçu le 12/05/2023

Considérant l'accord unanime de l'ensemble des Conseillers municipaux pour un vote à main levée, conformément à la délibération n° 04.05.2023.04,

Vu la délibération n° 30.05.2022.02 en date du 30 mai 2022 portant à l'unanimité remplacement d'un Conseiller municipal au sein des commissions municipales,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DESIGNER en remplacement de Monsieur Gilles Bertaux au sein des commissions suivantes :
  - Commission municipale urbanisme et cadre de vie :  
**Madame Marie BRISON**
  - Commission municipale travaux et qualité de vie :  
**Madame Johanna TOURIAN**
  - Commission municipale des sports :  
**Madame Valérie MUIA**
  - Commission municipale culture, patrimoine et animation de la vie locale :  
**Monsieur François RODRIGUEZ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- DESIGNE en remplacement de Monsieur Gilles Bertaux au sein des commissions suivantes :
  - Commission municipale urbanisme et cadre de vie :  
**Madame Marie BRISON**
  - Commission municipale travaux et qualité de vie :  
**Madame Johanna TOURIAN**
  - Commission municipale des sports :  
**Madame Valérie MUIA**
  - Commission municipale culture, patrimoine et animation de la vie locale :  
**Monsieur François RODRIGUEZ**

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

|                         |   |                         |
|-------------------------|---|-------------------------|
| - Ont pris part au vote | : | 23 (dont 4 par pouvoir) |
| - Ont voté pour         | : | 23                      |
| - Ont voté contre       | : | 0                       |
| - Se sont abstenus      | : | 0                       |

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Jean-Bernard MION



*Jean-Bernard Mion*

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des fleurs CS61039 – 06050 Nice cédex 1, soit par voie électronique à partir d'une application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible via le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr> ».